

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 7 septembre 2021, les règlements suivants :

N° 1260-2021 Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives aux animaux, à la tarification et aux matières résiduelles

N° 1261-2021 Règlement modifiant le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'encadrer le coût d'un permis de construction pour un centre de la petite enfance

1. Le règlement 1260-2021 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 15 septembre 2021, à l'exception des articles 7 et 8 qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'article 9 qui entre en vigueur le 30 septembre 2021.
2. Le règlement 1261-2021 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 15 septembre 2021.
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2021**



Le greffier  
Julien Rochefort-Girard, avocat